



Extrait du Code de la Démocratie Locale et
la Décentralisation

Le Conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente. Cependant si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre suffisant elle pourra après une nouvelle et dernière convocation délibérer quel que soit le nombre des membres présents sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour

Conformément à l'art. L1122-13 du C.D.L.D

Nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du Conseil communal qui aura lieu à la salle des mariages de l'Hôtel de ville d'Erquelines.

11 mars 2020 à 20h00

Fait à Erquelines, le 3 mars 2020.

La Directrice Générale,

Le Bourgmestre,

Ch. Defoy

D. Lavaux

ORDRE DU JOUR

SEANCE PUBLIQUE

1. Finances - MB 1 extraordinaire de l'exercice 2020 - Approbation
2. Finances - Dotation zone de police 2020 - Approbation
3. Finances - Répartition des subsides des manifestations folkloriques – Décision
4. Finances - PCS - Rapport financier - Exercice 2019 - Décision
5. Population - Reprise de concession - Décision
6. Marché de Travaux – 20200008– ECOLE DE BERSILLIES L'ABBAYE -TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES (Pompiers) – Approbation des conditions et de la firme à consulter
7. Marché de Travaux – 20170033 – ANCRAGE COMMUNAL 2014-2016 : Réhabilitation du Bâtiment Communal, 20 rue Emile Bosseaux à Solre-sur-Sambre en logements – Approbation état d'avancement 23 - état final
8. Marché de Travaux – 20170033 – ANCRAGE COMMUNAL 2014-2016 : Réhabilitation du Bâtiment Communal, 20 rue Emile Bosseaux à Solre-sur-Sambre en logements. Approbation décompte final et réception provisoire.
9. Directrice générale - ZOHE - fixation de la clé de répartition et de la dotation communale 2020 - Décision

10. Directrice générale- adhésion à la centrale de marchés de l'ONSSAPL – Modification du régime de pension complémentaire pour le personnel contractuel- Décision
11. Directrice générale- sous-concession du port- Décision
12. Directrice générale - RCA -garantie bancaire- Décision
13. Indication des questions posées par les conseillers communaux conformément aux articles 76 et suivants du règlement d'ordre intérieur du Conseil communal d'Erquelinnes ainsi que la teneur de la réponse du Collège au cours du Conseil communal.